

**Recours introduit le 27 avril 2015 — ZZ/Frontex****(Affaire F-68/15)**

(2015/C 245/60)

*Langue de procédure: le français***Parties***Partie requérante:* ZZ (représentant: S. Pappas, avocat)*Partie défenderesse:* Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne (Frontex)**Objet et description du litige**

L'annulation du rapport d'évaluation du requérant portant sur l'année 2009 et la demande de dommages-intérêts pour le préjudice moral prétendument subi.

**Conclusions de la partie requérante**

- Annuler le rapport d'évaluation du 4 juillet 2014 notifié au requérant le 12 juillet 2014, en ce qu'il modifie le rapport initial;
- condamner Frontex à verser au requérant 4 000 euros au titre de dommage-intérêts;
- condamner Frontex aux dépens.

---

**Recours introduit le 28 avril 2015 — ZZ/Commission****(Affaire F-70/15)**

(2015/C 245/61)

*Langue de procédure: le français***Parties***Partie requérante:* ZZ (représentants: S. Orlandi et T. Martin, avocats)*Partie défenderesse:* Commission européenne**Objet et description du litige**

L'annulation de la décision finale de transfert des droits à pension de la requérante dans le régime de pension de l'Union, qui applique les nouvelles dispositions générales d'exécution (DGE) de l'article 11 § 2 de l'annexe VIII du statut du 3 mars 2011.

**Conclusions de la partie requérante**

- Déclarer illégal l'article 9 des dispositions générales d'exécution de l'article 11 § 2 de l'annexe VIII du statut;

- annuler la décision du 28 juillet 2014 confirmant le transfert des droits à pension acquis antérieurement à l'entrée en service de la requérante en application des dispositions générales d'exécution de l'article 11 § 2 de l'annexe VIII du statut du 3 mars 2011;
- condamner la Commission européenne aux dépens.

---

**Recours introduit le 4 mai 2015 — ZZ/ECDC**

(Affaire F-71/15)

(2015/C 245/62)

*Langue de procédure: le français*

**Parties**

*Partie requérante:* ZZ (représentant: S. Orlandi et T. Martin, avocats)

*Partie défenderesse:* Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)

**Objet et description du litige**

L'annulation de la décision de l'évaluateur d'appel portant établissement définitif du rapport de notation du requérant pour l'année 2013.

**Conclusions de la partie requérante**

- Annuler la décision de l'évaluateur d'appel portant établissement définitif du rapport de notation du requérant pour la période 2013;
- Condamner l'ECDC aux dépens.

---

**Recours introduit le 6 mai 2015 — ZZ/Parlement**

(Affaire F-73/15)

(2015/C 245/63)

*Langue de procédure: le français*

**Parties**

*Partie requérante:* ZZ (représentant: M. Casado García-Hirschfeld, avocat)

*Partie défenderesse:* Parlement européen

**Objet et description du litige**

L'annulation de la décision de ne pas accorder d'indemnités journalières au requérant suite à son transfert de la Commission, où il était affecté à la délégation de l'UE au Yémen, au Parlement européen, à Bruxelles.